



**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-APOLLINAIRE  
COMTÉ DE LOTBINIÈRE  
PROVINCE DE QUÉBEC**

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021**

Le conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire siège en séance ordinaire ce 11 janvier 2021, à 18 h 30, par voie visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

- M. Bernard Ouellet, maire
- M. Daniel Laflamme, conseiller n° 1
- M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
- M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
- Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
- M. André Sévigny, conseiller n° 5
- M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par visioconférence : Martine Couture, directrice générale et Cathy Bergeron, directrice générale adjointe.

---

**ORDRE DU JOUR**

**PRÉLIMINAIRES :**

---

1. Ouverture de la session
2. Inscription des droits de parole du public
  - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits

**ÉTUDE :**

---

**7. SERVICE D'URBANISME**

- a. PIIA zones commerciale et industrielle et PIIA affichage – 296, rue Laurier
- b. PIIA zones commerciale et industrielle – 200, rue Industrielle
- c. Dérogation mineure – 97, rue des Turquoises
- d. Adoption du Règlement no 893-2020 modifiant le Règlement no 596-2007
- e. Adoption du 1<sup>er</sup> projet de Règlement no 895-2021 modifiant le Règlement de zonage no 590-2007

**8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

- a. Engagement des préposés à l'arrosage et à l'entretien des patinoires
- b. Autorisation d'aller en appel d'offres pour l'éclairage du terrain de skatepark et pumptrack

**9. SERVICE DES INCENDIES**

- a. ...

**10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**

- a. Autorisation d'aller en appel d'offres pour des services professionnels – travaux d'infrastructures rue Laurier
- b. Autorisation d'aller en appel d'offres pour les travaux d'infrastructures de la rue Principale
- c. Autorisation d'aller en appel d'offres pour le pavage 2021



**11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE**

- a. Adoption du Règlement no 891-2020 décrétant les diverses compensations, taxes et tarification pour l'année 2021
- b. Dépenses incompressibles

**12. ADMINISTRATION**

- a. Adoption du Règlement no 892-2020 modifiant le Règlement no 813-2017
- b. Avis de motion et présentation du Règlement 894-2021 relatif à un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques
- c. Envoi des comptes de taxes et factures impayés à la MRC de Lotbinière
- d. Appui au CPE Jolibois
- e. Autorisation à Paysagiste 2000 inc. pour la construction d'infrastructures d'aqueduc, d'égouts et de voirie
- f. Autorisation à Développement St-Apollinaire inc. pour la construction d'infrastructures d'aqueduc, d'égouts et de voirie
- g. Autorisation à Groupe Immo-Flex inc. pour la construction d'infrastructures d'aqueduc, d'égouts et de voirie
- h. Entente intermunicipale d'acheminement d'appels 311 à intervenir avec la Ville de Lévis

**13. AGENDA POLITIQUE**

- a. ...

**14. VARIA**

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**

**17. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

18386-01-2021  
point no 4

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

---

18387-01-2021  
point no 5

**ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité

---



<b>Salaires bruts payés - Décembre</b>	
Bernard Ouellet	3 729.24 \$
Jean-Pierre Lamontagne	1 243.08 \$
Jonathan Moreau	1 243.08 \$
André Sévigny	1 243.08 \$
Julie Rousseau	1 243.08 \$
Alexandre D'Amour	1 243.08 \$
Daniel Laflamme	1 243.08 \$
Martine Couture	8 286.24 \$
Cathy Bergeron	5 348.76 \$
Martin Miller	4 054.28 \$
Renault Lepage	6 237.88 \$
Dany Lamontagne	6 381.43 \$
Jean-Michel Blouin	4 257.00 \$
Membres du conseil et cadres :	<b>45 753.31 \$</b>
Employés de voirie et bureau :	<b>50 332.26 \$</b>
Service de sécurité incendie :	<b>10 589.92 \$</b>
Bibliothèque et brigadiers :	<b>7 343.97 \$</b>
Personnel de la SAAQ :	<b>9 958.43 \$</b>
Employés centre Multifonctionnel :	<b>5 681.17 \$</b>
<b>Total des salaires bruts payés pour décembre 2020 :</b>	<b>129 659.06 \$</b>

<b>Comptes payés - Décembre</b>		
Ministre des Finances	2 <sup>e</sup> versement sécurité publique	475 185.00 \$
Fondation Philippe Boucher	Support financier	10 000.00 \$
B.T.L. Immobiliers inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	600.00 \$
Tommy Piché, Dany Bourgault	Remboursement de taxes	788.42 \$
Fiducie Helen Bradley	Remboursement de taxes	871.89 \$
Postes Canada	Envoie postale du calendrier des ordures	704.13 \$
Sage inc.	Assurances collectives - décembre 2020	8 289.36 \$
Stéphane Beaudoin	Transport de niveleuse	1 000.28 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	16 662.08 \$
Bell Mobilité inc.	Modem station de pompage	110.18 \$
Hydro-Québec	Électricité	34 894.89 \$
CDS - Service de la comptabilité	Cotisation syndicale - décembre 2020	1 148.85 \$
Groupe Négotel inc.	Lignes téléphoniques	1 018.62 \$
Vidéotron	Service au centre Multifonctionnel	58.04 \$
Vidéotron	Cellulaires	981.61 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	31 158.66 \$
Receveur Général du Canada	Remise gouvernementale	20 160.58 \$
CARRA	Cotisation - décembre 2020	2 672.52 \$
<b>Total des comptes payés pour le mois de décembre 2020 :</b>		<b>606 305.11 \$</b>

<b>Comptes à payer - Décembre</b>		
Groupe ABS inc.	Laboratoire agrandissement caserne	11 157.21 \$
Groupe Accisst inc.	Ajustement 2020 et renouvellement annuel	2 937.61 \$
Aiguillage Rousseau	Lame pour surface	78.18 \$
Aqua Zach inc.	Pièces pour traitement d'eau potable	864.40 \$
Aréo-Feu	Couvre-tout pour le service incendies	3 674.60 \$
AQLM	Cotisation 2021	447.33 \$
AQBRS	10 manuels de formation en sauvetage et recherche en forêt	525.00 \$
Astus inc.	Frais pour les GPS	396.66 \$
Atelier Genytech	Réparation	138.32 \$
Atelier mécanique 291 inc.	Boyau pour garage	97.68 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Batteries Énergie Pro	Piles	206.12 \$
Benoit Beaugard	Guide aide-mémoire	900.00 \$
Béda Distribution	Pièces pour compteurs d'eau	183.87 \$
Jean-Michel Blouin	Arrosage des patinoires	75.00 \$
Boulons et Écrou A.M. inc.	Pièces pour voirie	105.77 \$
Brandt	Entretien de la pépinière et de la rétrocaveuse	3 819.10 \$
Brenntag Canada inc.	Sodium	896.90 \$
Canac	Batteries	400.11 \$
Carquest Laurier-Station	Enduit loisirs et lampes	37.81 \$
Cartouches Escompte inc.	Cartouches d'encre	164.44 \$
CCM2 Architectes	Honoraires professionnels architectures caserne	2 118.70 \$
C.E.R. Turmel enr.	Réparation conteneur	54.04 \$
Certified Laboratories	Produits pour égout et voirie	502.09 \$
Citron Hygiène LP	Service hygiène	266.22 \$
Commerçants de la Chaudière	Frais de transport pour colis	119.57 \$
Avantis Coopérative BMR	Détecteur de mouvements et pièces pour hôtel de ville	76.89 \$
Marc Côté	Remboursement achat de vêtements de travail	92.35 \$
CRS Conciergerie Rive-Sud	Ménage hôtel de ville et place Francoeur	4 018.38 \$
CWA	Fuite sur conduite au réservoir incendie	724.34 \$
Daikin Applied Canada	Inspection ventilation	941.65 \$
Délivro	Frais de transport pour colis	350.14 \$
Pierre Demers	Remboursement achat de vêtements de travail	223.84 \$
Dubé Gagnon inc.	6 clés USB	137.90 \$
École nationale des pompiers	Demande d'équivalence	362.17 \$
Les Enseignes Pala	Fabrication arrêt stop	340.33 \$
Les Entreprises L.T.	Enrobé bitumineux pour bris d'aqueduc rue Laurier	939.06 \$
Entreprises Marcel Croteau	Peindre salle communautaire	8 234.82 \$
Entreprises Marcel Têtu	Réparation robinets et toilettes à la salle commu.	572.01 \$
Entreprises horticoles CCS	Travaux d'arboriculture au parc, terrain et bâtiment	1 931.58 \$
Équipement médical RCL inc.	Équipement médical pour service incendies	724.60 \$
Équip. d'incendie Rive-Sud inc.	Boîtier de protection	126.42 \$
Éthier avocats	Services professionnel pour récupération des taxes	681.20 \$
Eurofins Environnement	Analyses d'eau potable et usée	1 805.41 \$
FNX-INNOV inc.	Service professionnels agrandissement caserne	1 264.73 \$
Fonds d'information sur le territoire	Droits de mutations	160.00 \$
Gaston St-Pierre et associés	Honoraires professionnels pour aide en urbanisme	1 413.62 \$
Groupe Archambault	Achat de livres pour la bibliothèque	252.69 \$
Groupe Ultima inc.	Assurances générales	113 996.00 \$
Hydro-Québec	Intervention éclairage public	3 035.34 \$
Info Excavation	Cotisation 2021	287.44 \$
Installation René Mailloux	Location de micro et récepteur	344.92 \$
Javel Bois-Francs inc.	Hypochlorite	619.72 \$
Jim Construction inc.	Versement no 4 réfection salle communautaire	58 639.77 \$
Kalitec Signalisation	Adaptateur pour signalisation	1 660.24 \$
Kone inc.	Entretien à la salle communautaire	1 064.95 \$
L. Delisle 2014 inc.	Déneigement stationnements, sentier écolier, rues, trottoirs...	92 612.37 \$
Lab-Eau-Sol Environnement inc.	Ensemble de mèches et mèches à béton pour les loisirs	600.63 \$
Kevin Lafleur	Arrosage des patinoires	12.50 \$
Réjean Lafleur	Arrosage des patinoires	275.00 \$
Dany Lamontagne	Remb. achat simulateur de golf et arrosage patinoires	1 186.33 \$
Jérémy Lamontagne	Arrosage des patinoires	462.50 \$
Laurentide Re/Sources inc.	Matières organiques	1 502.67 \$
Lawson Products inc.	Pièces et accessoires	561.01 \$
Librairie Renaud-Bray	Achat de livres pour la bibliothèque	2 409.14 \$
Librairie Chouinard	Achat de livres pour la bibliothèque	640.33 \$
Lumen Division de Sonepar Canada	Lumière de rue	327.68 \$
Marie-Josée Deschênes architecte	Audit technique transformation de l'église	2 299.50 \$
Médias Transcontinental	Distribution de l'Apollinairois dans le Publi-Sac	221.86 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Messer Lévis	Acétylène, dioxyde, oxygène et frais de location	129.54 \$
Martin Miller	Cartes	189.64 \$
Moditech Rescue Solutions BV	Licence annuelle pour le logiciel de désincarcération	239.00 \$
MRC de Lotbinière	Quote-part janvier et ajustement, équilibrage du rôle, cartes	87 167.74 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part de janvier - récupération	10 726.75 \$
Municipalité de Saint-Agapit	Entraide incendie et examens	3 966.92 \$
Nordik Sports	Pièces et accessoires	204.90 \$
Normand Côté, électricien	Divers travaux d'électricité	5 135.55 \$
Notarié inc.	Services professionnels	550.00 \$
Novicom Technologies inc.	Divers travaux informatique	5 708.15 \$
Nvira - sols et matériaux inc.	Travaux géotechniques réfection tronçon rue Principale	20 161.73 \$
Orizon Mobile	Temps d'antenne	241.45 \$
Parc-O-Mètre Coop de solidarité	Logiciel de gestion de l'entretien des équipements de loisirs	407.76 \$
Patriarche	Isolation toiture de la salle communautaire	5 964.33 \$
Paysagiste 2000 inc.	Déneigement rural de janvier 2021	65 101.30 \$
Pièces d'auto Alain Côté inc.	Huile et produits pour étangs	562.01 \$
Pierre Boily électrique inc.	Branchement extérieur Pour génératrice	51 031.65 \$
Pitney Bowes Canada	Location de timbreuse	415.67 \$
Placide Martineau inc.	Pièces et accessoires	792.80 \$
Produits Capital	Gel désinfectant, papier hygiénique, essuie-tout, réparation	651.08 \$
PG Solutions	Contrats d'entretien et comptes de taxes	43 497.40 \$
Québec Linge	Location de tapis	329.45 \$
Québec Municipal	Abonnement annuel	915.10 \$
Réal Huot inc.	Compteurs d'eau et pièces	3 970.00 \$
Régie intermunicipale	Quote-part de janvier - cueillette des ordures ménagères	25 550.63 \$
Regulvar	Contrat d'entretien	1 146.88 \$
Rehausse ton look	Réparation	25.25 \$
Résotel	Inverser postes téléphoniques	65.54 \$
Revalorisation TPOL inc.	Récupération pneu	416.49 \$
Pauline Rousseau	Remboursement loisirs	70.00 \$
Samson & frères	Désaffectation puits 07-2014, pompage, mobilisation, matériaux	47 618.76 \$
Sani-Orléans inc.	Nettoyage station de pompage principale	883.52 \$
Signalisation Dépôt/Concept	Manteaux et gants	588.98 \$
Signoplus	Enseignes pour signalisation	546.76 \$
Sintra inc.	Matériels pour bris d'aqueduc rue Laurier	169.94 \$
SNC-Lavalin inc.	Services professionnels urbanisme	2 127.04 \$
Énergies Sonic	Huile à chauffage au garage municipal	1 784.67 \$
S.O.S. Technologie	Programme Oxygène	597.31 \$
Stanley Sécurité	Télésurveillance Place Francoeur	191.16 \$
Stantec Experts-conseils ltée	Augmentation de la capacité de l'eau potable	1 674.32 \$
Produits Suncor	Essence	4 254.84 \$
Talbot Équipement ltée	Pièces pour signalisation	943.96 \$
Therrien Couture Jolicoeur senc	Négociation convention collective et suivi griefs	20 891.90 \$
TGS Industriel	Couvres-chaussures et combinaisons	341.24 \$
Tyco integrated fire & security	Cartes de temps	114.98 \$
Vigil Sécurité	Réparer caméra parc Terry-Fox	327.68 \$
WSP Canada inc.	Surveillance agrandissement de la caserne	6 059.18 \$
Würth Canada limited	Mèche, gants et pièce aqueduc	563.19 \$
Xérox	Photocopieurs	3 002.22 \$
Zoll Medical Canada inc.	Équipement médical pour le SSI	3 322.53 \$
<b>Total des comptes à payer pour le mois de décembre 2020 :</b>		<b>770 639.65 \$</b>



18388-01-2021  
point no 6

### **TRANSFERTS DE CRÉDITS**

ATTENDU QU'il est nécessaire que des transferts de crédits soit effectués en date du 31 décembre 2020.

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la liste des transferts budgétaires soit acceptée telle que présentée. Qu'une copie de ladite liste soit disponible au bureau municipal.

Adopté à l'unanimité.

---

18389-01-2021  
point no 7a

### **PIIA ZONES COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE ET PIIA AFFICHAGE – 296, RUE LAURIER**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2020-743 et la demande de certificat d'autorisation d'enseigne numéro 2020-767 pour la propriété située au 296, rue Laurier;

ATTENDU QUE le demandeur désire refaire la façade du bâtiment principal et l'installation d'une nouvelle enseigne murale;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de ces demandes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les demandes de permis numéro 2020-743 et de certificat d'autorisation numéro 2020-767 soient autorisées comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

---

18390-01-2021  
point no 7b

### **PIIA ZONES COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE – 200, RUE INDUSTRIELLE**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis numéro 2020-748 pour la propriété située au 200, rue Industrielle;

ATTENDU QUE le demandeur désire installer une structure d'entreposage attenante au bâtiment principal et posée sur une dalle de béton en cour arrière de la propriété;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2020-748 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

---



18391-01-2021  
point no 7c

### **DÉROGATION MINEURE – 97, RUE DES TURQUOISES**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de dérogation mineure numéro 2020-063 pour la propriété située au 97, rue des Turquoises;

ATTENDU QUE la demande consiste à autoriser la marge de recul latérale du garage détaché à 0.96 m alors que la norme minimale du Règlement de zonage numéro 590-2007 est de 1 m;

ATTENDU QU'un permis de construction avait été délivré pour la construction du garage détaché et que son implantation était projetée à 1 mètre de la ligne latérale;

ATTENDU QU'une consultation écrite sur cette demande de dérogation mineure a eu lieu du 23 décembre 2020 au 6 janvier 2021;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2020-063 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

---

18392-01-2021  
point no 7d

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 893-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 596-2007**

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux no 596-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE le service des travaux publics recommande de modifier certains modèles de bornes-fontaines pour éviter des frais de réparation et de remplacement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 7 décembre 2020 par Julie Rousseau, conseillère no 4;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 6 janvier 2021;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce Règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un Règlement portant le no 893-2020 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

---



18393-01-2021  
point no 7e

**ADOPTION DU 1<sup>ER</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NO 895-2021 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007**

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de modification réglementaire afin de modifier les usages permis dans la zone 185R dans le développement résidentiel Le District, pour tenir compte des changements rapides du marché immobilier actuel;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'ajuster par la réglementation les hauteurs des bâtiments principaux dans ce secteur;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le premier projet de règlement portant le n° 895-2021 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

18394-01-2021  
point no 8a

**ENGAGEMENT DES PRÉPOSÉS À L'ARROSAGE ET À L'ENTRETIEN DES  
PATINOIRES**

ATTENDU QU'une offre d'emploi pour l'entretien des patinoires extérieures pour l'hiver 2021 est parue dans l'Apollinairois et qu'aucune proposition n'a été reçue;

ATTENDU QUE l'employé engagé sera Dany Lamontagne; celui-ci sera responsable de trouver ses coéquipiers pour l'aider dans ses tâches;

ATTENDU QUE, sous la supervision de la directrice générale, Martine Couture, les tâches faites par les préposés seront :

- Arrosage des patinoires les soirs et les nuits au besoin.
- Entretien au besoin, avec le tracteur et la zamboni, les glaces les soirs et la fin de semaine.
- Exécuter toutes autres tâches qui pourraient améliorer la qualité de la glace ou améliorer l'expérience des patineurs.
- Produire une facture mensuelle.

ATTENDU QUE les préposés seront rémunérés 25 \$/heure et qu'ils seront payés une fois par mois, sur réception d'un rapport de temps travaillé;

ATTENDU QUE les préposés, étant travailleurs autonomes, seront responsables de leurs obligations envers les autorités fiscales et gouvernementales concernées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil municipal demande à La Mutuelle des municipalités du Québec d'ajouter M. Dany Lamontagne à titre d'assuré additionnel, ainsi que son équipe d'employés, exclusivement en regard des activités prévues ci-dessus.

Que le conseil municipal mandate la directrice générale pour signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité



18395-01-2021  
point no 8b

**AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR L'ÉCLAIRAGE DU  
TERRAIN DE SKATEPARK ET PUMPTRACK**

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour l'exécution des travaux d'éclairage du terrain de skatepark et pumptrack;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres par le biais du site Se@o en ce qui a trait à l'éclairage du terrain de skatepark et pumptrack.

Adopté à l'unanimité.

---

18396-01-2021  
point no 10a

**AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR DES SERVICES  
PROFESSIONNELS - TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES RUE LAURIER**

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour les services professionnels pour les travaux d'infrastructures de la rue Laurier, secteur ouest;

ATTENDU QUE le mandat sera la conception définitive, plan, devis, surveillance et estimation des coûts;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres par le biais du site Se@o pour les services professionnels pour les travaux d'infrastructures de la rue Laurier.

Adopté à l'unanimité

---

18397-01-2021  
point no 10b

**AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX  
D'INFRASTRUCTURES DE LA RUE PRINCIPALE**

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour les travaux de réfection de la rue Principale, à partir de la rue de l'Église jusqu'à la rue Côté;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres par le biais du site Se@o pour l'exécution des travaux de réfection de la rue Principale.

Adopté à l'unanimité

---

18398-01-2021  
point no 10c

**AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LE PAVAGE 2021**

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour l'exécution des travaux de pavage 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres par le biais du site Se@o en ce qui a trait au pavage pour l'année 2021.

Adopté à l'unanimité.



18399-01-2021  
point no 11a

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 891-2020 DÉCRÉTANT LES DIVERSES  
COMPENSATIONS, TAXES ET TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2021**

ATTENDU QUE le code municipal et la Loi sur la fiscalité municipale précisent que les taux exigibles pour la compensation de services municipaux, les diverses tarifications, ainsi que les modalités applicables à ces taxes, doivent être fixés par règlement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce Règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 7 décembre 2020, par André Sévigny, conseiller no 5, et qu'une présentation du Règlement a été faite à cette même séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'un Règlement portant le numéro 891-2020 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

---

18400-01-2021  
point no 11b

**DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**

ATTENDU QU'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires suivants, tels qu'adoptés par le conseil pour l'année 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les dépenses suivantes soient autorisées à l'avance à la condition que la Municipalité ait les crédits suffisants pour le paiement :

- Salaires
- Avantages sociaux
- Cotisations syndicales
- Frais de déplacement
- Frais de poste
- Assurances générales
- Services téléphoniques
- Immatriculation des véhicules
- Essence, huile et propane
- Électricité
- Contributions financières et subventions
- Remboursements de taxes et dépôts
- Frais de financement (intérêts)
- Remboursement dette à long terme (capital)

Adopté à l'unanimité.

---

18401-01-2021  
point no 12a

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 892-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
NO 813-2017**

ATTENDU QUE le Règlement numéro 813-2017 est entré en vigueur le 13 novembre 2017;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 626, par. 14 du Code de la sécurité routière, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent Règlement a dûment été donné le 7 décembre 2020, par Alexandre d'Amour, conseiller no 6;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent Règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;



IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un Règlement portant le no 893-2020 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

---

18402-01-2021  
point no 12b

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 894-2021 RELATIF  
À UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA  
MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES**

Avis de motion est par les présentes donné par André Sévigny, conseiller no 5, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement no 894-2021 relatif à un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques.

Une présentation de ce règlement est faite séance tenante.

---

18403-01-2021  
point no 12c

**ENVOI DES COMPTES DE TAXES ET FACTURES IMPAYÉS À LA MRC DE  
LOTBINIÈRE**

ATTENDU QUE les dossiers de vente pour non-paiement de taxes doivent être envoyés à la MRC de Lotbinière avant le 15 mars de chaque année selon les paramètres habituels;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire envoie à la MRC de Lotbinière tous les dossiers des contribuables dont les taxes et factures de l'année 2018 et autres années antérieures n'ont pas été payées à ce jour.

Adopté à l'unanimité.

---

18404-01-2021  
point no 12d

**APPUI AU CPE JOLIBOIS**

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a annoncé que 3500 places en garderie non subventionnées seront converties en places subventionnées;

ATTENDU QUE le centre de la petite enfance Jolibois souhaite déposer un nouveau projet afin de construire une nouvelle installation de 80 places subventionnées;

ATTENDU QU'il y a une forte demande à Saint-Apollinaire pour des places en garderie;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite contribuer à l'objectif de réussite du développement de nouvelles places pour les parents dans un milieu de garde éducatif de qualité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De maintenir l'appui au CPE Jolibois en offrant un terrain d'une superficie approximative de 18 000 pi<sup>2</sup> d'une valeur approximative de 162 000 \$.

Cette offre est conditionnelle à l'acceptation du projet soumis par le ministère de la Famille.

Le CPE assumera les frais de branchement aux services municipaux ainsi que tous les coûts excédentaires du projet.

La présente résolution abroge la résolution numéro 18351-11-2020.

Adopté à l'unanimité.

---



18405-01-2021  
point no 12e

**AUTORISATION A PAYSAGISTE 2000 INC. POUR LA CONSTRUCTION  
D'INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, D'EGOUTS ET DE VOIRIE**

ATTENDU QUE Paysagiste 2000 inc. souhaite procéder à des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur le lot 5 608 884 du cadastre du Québec, pour desservir environ 106 unités de logement pour les prolongements des rues Terry-Fox, du Grenat, de l'Améthyste et du Zircon;

ATTENDU QU'un plan d'ensemble montrant les rues projetées a été déposé à la Municipalité et analysé par le conseil municipal;

ATTENDU QUE ce projet de développement ne contrevient pas à la réglementation municipale;

ATTENDU QUE pour la réalisation des plans et devis, le conseil municipal accrédite la firme SNC-Lavalin;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil municipal appuie, sans aucune obligation ni responsabilité, la réalisation du plan d'ensemble déposé par Paysagiste 2000 inc. pour des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts, sur le lot 5 608 884 du cadastre du Québec pour desservir environ 106 unités de logement dans les prolongements des rues Terry-Fox, du Grenat, de l'Améthyste et du Zircon.

La Municipalité ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et maintient son engagement à entretenir et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien pour les infrastructures des rues concernées.

Le conseil autorise le maire Bernard Ouellet ou le maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente.

Adopté à l'unanimité.

18406-01-2021  
point no 12f

**AUTORISATION À DÉVELOPPEMENT ST-APOLLINAIRE POUR LA  
CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, D'EGOUTS ET DE  
VOIRIE**

ATTENDU QUE Développement St-Apollinaire inc. souhaite procéder à des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout à même le lot 5 838 950 du cadastre du Québec, pour desservir environ 90 unités de logement, soit pour le prolongement de la rue du Geai-Bleu et l'ouvertures des rues D, E et Z;

ATTENDU QU'un plan d'ensemble montrant les rues projetées a été déposé à la Municipalité et analysé par le conseil municipal;

ATTENDU QUE ce projet de développement ne contrevient pas à la réglementation municipale;

ATTENDU QUE pour la réalisation des plans et devis, le conseil municipal accrédite la firme Stantec;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil municipal appuie, sans aucune obligation ni responsabilité, la réalisation du plan d'ensemble déposé par Développement St-Apollinaire inc. pour des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, à même le lot 5 838 950 du cadastre du Québec, pour desservir environ 90 unités de logement dans le prolongement de la rue du Geai-Bleu et l'ouvertures des rues D, E et Z.



La Municipalité ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et maintient son engagement à entretenir et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien pour les infrastructures des rues concernées.

Le conseil autorise le maire Bernard Ouellet ou le maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente.

Adopté à l'unanimité.

18407-01-2021  
point no 12g

---

**AUTORISATION À GROUPE IMMO-FLEX INC. POUR LA CONSTRUCTION  
D'INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET DE VOIRIE**

ATTENDU QUE à Groupe Immo-Flex inc. souhaite procéder à des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout dans l'emprise du ministère des Transports sur la route 273 et des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie dans le prolongement de la rue des Turquoises à l'intersection de la route 273, à même le lot 4 205 717 du cadastre du Québec, pour desservir environ 48 unités de logement;

ATTENDU QU'un plan d'ensemble montrant les ensembles immobiliers et la rue projetée a été déposé à la Municipalité et analysé par le conseil municipal;

ATTENDU QUE ce projet de développement ne contrevient pas à la réglementation municipale;

ATTENDU QUE pour la réalisation des plans et devis, le conseil municipal accrédite la firme Arpo Groupe-Conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil municipal appuie, sans aucune obligation ni responsabilité, la réalisation du plan d'ensemble déposé par Groupe Immo-Flex inc. pour des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout dans l'emprise du ministère des Transports sur la route 273 et des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie dans le prolongement de la rue des Turquoises à l'intersection de la route 273, à même le lot 4 205 717 du cadastre du Québec, pour desservir environ 48 unités de logement.

La Municipalité ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et maintient son engagement à entretenir et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien pour les infrastructures des rues concernées.

Le conseil autorise le maire Bernard Ouellet ou le maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente.

Adopté à l'unanimité.

18408-01-2021  
point no 12h

---

**ENTENTE INTERMUNICIPALE D'ACHEMINEMENT D'APPELS 311 À  
INTERVENIR AVEC LA VILLE DE LEVIS**

ATTENDU QUE la Ville de Lévis instaure un service téléphonique 311 pour ses citoyens sur le territoire de sa municipalité et que la Municipalité de Saint-Apollinaire n'instaure pas un tel service téléphonique 311 sur le territoire de sa municipalité pour le moment;

ATTENDU QU'il existe certaines régions géographiques à l'intérieur de la Ville de Lévis et de la Municipalité de Saint-Apollinaire où les indicatifs téléphoniques ou centres d'interconnexions de Bell Canada sont partagés par les deux municipalités tel que précisé à l'Annexe A à l'entente à intervenir;



ATTENDU QUE la Ville de Lévis requiert l'autorisation de la Municipalité de Saint-Apollinaire afin d'acheminer les appels 311 aux citoyens de la Ville de Lévis situés dans certaines régions géographiques où les indicatifs téléphoniques ou centres d'interconnexion de Bell Canada sont partagés par les deux municipalités;

ATTENDU QUE l'autorisation de la Municipalité de Saint-Apollinaire doit être donnée par la Ville de Lévis à Bell Canada sous forme d'une entente pour satisfaire les exigences et normes du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC);

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

de conclure l'entente intermunicipale d'acheminement d'appels 311 à intervenir avec la Ville de Lévis.

Adopté à l'unanimité.

---

18409-01-2021  
point no 16

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 11 janvier 2021 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité.

---

18410-01-2021  
point no 17

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 11 janvier 2021 à 19 h 02.

Adopté à l'unanimité.

---

Bernard Ouellet,  
Maire

Martine Couture,  
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

*Je, Bernard Ouellet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

**PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2021**